

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA  
JUSTICE

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION  
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DU 23 AOUT 1978

LECRET N° 78/556 /MTJ.SGFPT.DFP/2102/4  
portant intégration et nomination de Mon-  
sieur KAKAMA Laurent dans les cadres de la  
catégorie A, hiérarchie I des Services Tech-  
niques (Agriculture).

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-  
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

(/ I S A S :

(/u l'Acte Fondamental du 5.4.1977;

(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des  
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement  
sur le solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A1 des Services Techniques;

(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créés par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-  
tant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1;

(/u le décret n° 65-87/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-  
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles  
7 & 8;

(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant les disposi-  
tions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements in-  
diciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la  
prise d'effet du point de vue des actes réglementaires relatifs aux  
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-  
ments;

(/u le Protocole d'Accord du 5.8.1970 signé entre la Répu-  
blique Populaire du Congo et l'URSS;

(/u l'Acte n° 001 du 3.4.1977 structurant le Comité Mili-  
taire du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,  
Ministre du Plan;

(/u le décret n° 77-165 du 5.4.1977 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres;

(/u l'Ordonnance n° 35-77 du 28.7.1977 relative à l'exerci-  
ce du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u la lettre n° 0732/SGER/DAAF du 22.5.1978 du Directeur  
des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier  
constitué par l'intéressé;

LECRET :

**ARTICLE 1ER.** En application des dispositions combinées du décret n° 60-90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5.8.1970 susvisés, Monsieur **KAKAMA Laurent**, né le 22.3.1949 à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Agronome en Protection de Plantes obtenu à l'Institut d'Agronomie de Tachkent (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur Titulaire, indice 710.

**ARTICLE 2°.** L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Rurale.

**ARTICLE 3°.** Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

**BRAZZAVILLE, LE 23 AOÛT 1978**

Par le Deuxième Vice Président du Comité Militaire du Parti, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

*[Handwritten signature and scribbles]*

**Marius MOUA-NBONG** **Colonel Louis SYLVAIN-GOMA**

Le Ministre du Travail et de la Justice, Le Ministre des Finances,

**Alphonse MOUSSOU-POUATI** **Henri L. O. P. E. S.**

- APPLIATIONS :**
- JORPC 1
  - SGPT.DEP 3
  - DFP.BST 1
  - D.B. 3
  - D.C.F. 1
  - ICER 1
  - SGER 2
  - DAAF 2
  - DOSSIER 3
  - INTERESSE 1
  - SGRI/BC 2